Image not found or type unknown

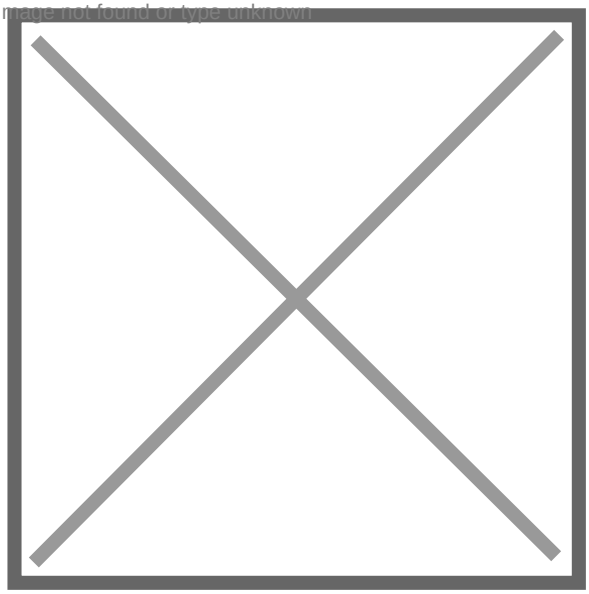

Souhait de retour dans sa famille après placement judiciaire

Par **LukinaM**, le **18/08/2016** à **18:50**

Bonjour,

Je suis une jeune fille de 16 ans ayant été placée en famille d'accueil en mars 2016, suite au départ inopiné de ma mère dans son pays d'origine et du séjour en hôpital psychiatrique de mon père. Je consultais un psychologue au CMPEA qui a fait un signalement qui a mené à un placement d'urgence sur décision judiciaire. Le placement est prévu pour un an jusqu'à la nouvelle audience.

Or, aujourd'hui, ma situation familiale est apaisée car ma mère est rentrée et mon père est en meilleure santé. De plus, je ne supporte plus le placement et mes relations avec la famille d'accueil sont très compliquées, la situation est donc très pesante. Mon père et moi avons, chacun de notre côté, écrit une lettre à la juge demandant une révision du jugement.

Ma première question est donc de savoir si un nouveau jugement peut avoir lieu avant mars 2017 ? Et un retour chez moi est il envisageable au vu de ma situation ?

Merci de m'avoir lu, en attendant votre réponse.

Copyright © 2025 Experatoo.com - Tous droits réservés